

Circonscription de Saint Joseph

"DEBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ECOLE "

- Pôle de Saint Joseph -

ORGANISATION

- Dates :
 - 20/11/03- après- midi : 14h30 à 17h30.
 - 21/11/03- matin : 8h30 à 11h00.
- Lieu : salle de réunion de l'I.E.N. de la circonscription (école élémentaire B de Saint Joseph).
- animateur : M^r Alain **VANITOU** (Directeur de SEGPA).
- Rapporteurs :
 - M^{me} Yolaine **NOGARD** (M.S.I.).
 - M^r Antoine **PERRIN** (M.S.I.).
 - M^r Joseph **LENO** (Secrétaire de C.C.P.E.).

OBSERVATIONS GENERALES.

Le pôle de Saint Joseph a eu à accueillir une centaine de personnes lors de la première ½ journée et 80 environ lors de la seconde. Celle-ci était composée de parents d'élèves, de représentants d'associations de parents d'élèves, de représentants de la municipalité et d'enseignants (ce dernier groupe constituant chaque fois la grande majorité de l'assemblée).

Les échanges se sont effectués dans la plus grande correction.

Suite à la demande formulée par un parent et soutenue par les autres participants, il a été convenu de modifier l'ordre prévu des sujets à débattre et de procéder comme suit :

1°/ COMMENT PRENDRE EN CHARGE LES ENFANTS EN GRANDE DIFFICULTE ?

- Présentation du sujet par l'animateur.

Les interventions s'organisent autour des thèmes suivants :

- ◆ La prévention des difficultés par la mise en place de dépistage précoce chez les enfants.
- ◆ Le problème des classes à effectif trop important ou à plusieurs niveaux.
- ◆ La possibilité pour les élèves les plus lents d'effectuer leurs apprentissages à leur rythme.
- ◆ Le besoin de formation de certains parents dans l'accompagnement scolaire et la gestion du temps libre de leurs enfants (la nécessité de veiller tout au moins à l'apprentissage des leçons ou à l'accomplissement des éventuelles enquêtes, recherches, etc. ...).
- ◆ L'association plus étroite et l'amélioration de l'information des parents concernant les soutiens et les prises en charges.
- ◆ L'implication des parents au niveau de l'encadrement des enfants au sein du foyer dont la qualité peut être mesurée davantage par la disponibilité et l'intérêt qu'ils leur accordent que par leur niveau socioculturel.
- ◆ La difficulté pour certains parents de reconnaître les potentialités réelles de leurs enfants et d'accepter les mesures d'aide et de soutien qui leur sont proposées.
- ◆ L'influence de l'environnement familial sur le comportement de l'enfant au sein de l'école (ce qui s'y dit, comment on s'y comporte, les stimuli que l'on y reçoit - parfois même avant la naissance - les sollicitations dont on fait l'objet, etc....).
- ◆ La disparition progressive de la motivation et de la créativité de l'enseignant générée par l'absence de moyens suffisants, aussi bien en terme de formation continue que d'aide au sein de l'établissement scolaire (Aides Educateurs, par exemple).
- ◆ Le problème que constitue la fréquence des réformes.

Il convient de souligner le fait que l'insuffisance des moyens dont dispose l'institution apparaît de manière récurrente au niveau des interventions :

~ les membres du RASED par exemple ne seraient pas en nombre suffisant et la nécessité de répondre aux demandes d'aide dans la circonscription les rendrait de plus en plus itinérants.

~ d'autres s'interrogent sur l'utilité du débat en cours compte tenu de la réduction des moyens constatés actuellement.

Les propositions retenues sont :

1 - Renforcer les dispositifs chargés de la prévention et du dépistage précoce de la difficulté au niveau de l'école maternelle (RASED, santé scolaire, service sociaux, etc....).

2 - Renforcer la place de la Section des Grands dans le système éducatif.

3 - Dispenser systématiquement, tant dans la formation initiale que continue, un module concernant la prise en charge des enfants en grande difficulté.

4 - Libérer l'enseignant d'un certain nombre de tâches administratives qui le pénalisent au niveau de sa disponibilité et de ses capacités d'innover.

5 - Mettre à disposition un enseignant supplémentaire par école.

6 - Mettre fin à cette succession de réformes qui contribue à la déstabilisation du personnel enseignant mais également de l'élève.

2°/ INTERPRETATION DE L'ETAT ACTUEL DE L'ECOLE.

(a) - Présentation par l'animateur des « Eléments de diagnostic sur l'Ecole », avec en support projection de transparents.

(b) - Présentation par l'animateur du diagnostic sur l'école en Martinique.

L'essentiel du débat qui s'en est suivi a porté sur les éléments se référant à la présentation citée en (b). A savoir :

◆ Le caractère décevant des résultats obtenus par les enfants de notre département lors de l'évaluation nationale en CE 2 ou à l'entrée en 6ème.

◆ La comparaison des résultats cités précédemment avec les performances enregistrées par la même population d'enfants après l'échéance du bac (où la Martinique se situe malgré tout au niveau de la moyenne nationale).

◆ La nécessité d'améliorer encore la qualité de cet enseignement compte tenu du nombre de jeunes sans diplôme à l'issue de leur scolarité.

3°/ COMMENT SCOLARISER LES ELEVES HANDICAPES OU ATTEINT DE MALADIE GRAVE ?

Présentation du sujet par l'animateur.

Les thèmes évoqués lors des débats ont été les suivants :

◆ Le déficit chronique des possibilités d'accueil dans les établissements chargés de scolariser les enfants handicapés. En attente d'une place en structure Médico-éducative, ils sont parfois obligés d'attendre pendant plusieurs années dans les classes ordinaires ou spécialisées du cycle élémentaire.

◆ La difficulté des enseignants qui accueillent des enfants porteurs de handicaps (sensoriels, moteurs, mentaux) pour lesquels ils n'ont reçu ni formation ni information.

◆ La formation initiale des enseignants qui n'aborde pas la question de la prise en charge de l'enfant handicapé.

◆ La carence des moyens mis à la disposition de l'intégration (aussi bien en terme de

personnel chargé de l'aide à l'intégration qu'en possibilité de concertation).

- ◆ Les problèmes que peuvent occasionner une réserve trop stricte (voire une absence totale d'information) concernant les conséquences physiques ou médicales de certains handicaps.

- ◆ Les difficultés de gestion des CLIS-1 destinées à accueillir les enfants atteints de déficience mentale légère et qui reçoivent de plus en plus d'élèves atteints de troubles graves de la personnalité et du comportement.

Les propositions retenues sont :

1 - Création d'établissements spécialisés (type IME) afin d'accueillir dans les meilleures conditions d'encadrement éducatif et thérapeutique les enfants handicapés.

2 - Amélioration et allongement de la formation initiale des Professeurs des Ecoles en y incluant un module spécifique concernant la prise en compte du handicap.

3 - Renforcement des moyens mis à la disposition de l'intégration : création par exemple de postes de Maîtres Spécialisés Itinérants (MSI) ou d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) pour que l'accompagnement de chaque enfant handicapé soit véritablement significatif et efficace.

4 - Observation d'une rigueur plus importante concernant l'orientation des élèves dans les CLIS-1 afin de réduire le nombre de ceux qui sont porteurs de troubles du comportement et de la conduite, troubles les rendant inaptes à une scolarisation en classe spécialisée.

4°/ COMMENT LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES ?

Présentation du sujet par l'animateur.

Les thèmes évoqués lors des débats ont été les suivants :

- ◆ La responsabilité de tous dans l'apparition et l'évolution du phénomène : famille, école, police, justice, médias, etc...

- ◆ La fragilité des critères de choix des enfants et adolescents qui ont tendance à reproduire sans beaucoup de discernement les comportements des modèles qu'ils se donnent.

- ◆ Les écueils à éviter au niveau de l'éducation (aussi bien dans les écoles que dans les familles) tels que la permissivité ou la démission.

- ◆ La nécessité pour tous les enseignants d'un même établissement d'avoir le même discours et le même fonctionnement face aux manifestations de violence et d'incivilité.

- ◆ La transmission aux enfants, dès leur plus jeune âge, des règles de vie en société.

- ◆ La réhabilitation de l'autorité des parents, de celle des enseignants mais également de la sanction.

- ◆ La contribution des associations culturelles et sportives dans l'éducation des jeunes.

Les propositions retenues sont :

1 – La nécessité de réagir dans les écoles de manière solidaire et cohérente chaque fois que l'on est confronté à une manifestation de violence ou d'incivilité.

2 – La mise en place d'une formation des enseignants afin de leur permettre de gérer ou de désamorcer les conflits au sein de l'école ou de mieux canaliser les difficultés de comportement de certains enfants.

3 – Le renforcement de la responsabilisation des enfants pour ce qui concerne le respect des règles de discipline à l'école et le règlement des conflits : la mise en place d'un dispositif constitué essentiellement d'élèves à qui il reviendrait de participer à la gestions des problèmes relatifs à ces questions.

3 – La réinstauration de l'enseignement de la morale dans les établissements scolaires.

**LES TROIS PRIORITES POUR
L'ECOLE**

1 – Le renforcement des dispositifs chargés de la prévention et du dépistage précoce de la difficulté au niveau de l'école maternelle (RASED, santé scolaire, service sociaux, etc....).

2 - Le renforcement des moyens (aussi bien humains que matériels) à la disposition de l'intégration.

3 - L'amélioration de la prise en compte de l'élève en difficulté (qu'il soit handicapé ou non) au niveau de la formation initiale et continue des Professeurs des Ecoles.